



AUXILIAIRE SPECIALISE VETERINAIRE (ASV) Par la voie du Contrat de Professionnalisation

Transformez votre passion des animaux en avenir professionnel

GIPSA / Animal Pro Formation

Objectifs

- * Intégrer un cabinet ou une clinique vétérinaire par la voie du contrat de professionnalisation, afin de se former au métier d'Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire.

Les missions de l'ASV

- * Accueil et réception, secrétariat, aide à la gestion et à la comptabilité, conseil et vente argumentés des produits vétérinaires sans prescription, hygiène et maintenance des locaux, sécurité et aide à la contention, assistance technique du praticien, aide à la consultation, aux soins, aux examens, à la radiologie et à la chirurgie, assistance chirurgicale pré, per et post-opératoire.

Contenu de la Formation

10 unités de compétences dont 1 option obligatoire au choix du vétérinaire : Nouveaux Animaux de Compagnie, Animaux d'élevage, Equidés

- * Accueil.
- * Secrétariat.
- * Hygiène et sécurité.
- * Contention.

- * Matériel médical.
- * Conseil et vente.
- * Assistance administrative.

- * Soins complémentaires.
- * Assistance chirurgicale.
- * Option

Les personnes intéressées par cette formation doivent obligatoirement participer à une réunion d'information au cours de laquelle seront expliquées les modalités de recrutement. Pour vous inscrire :

<http://eva.apform.fr/eva/gipsa.cgi>

www.siadep.com
siadep@siadep.com



SIADep
GROUPE FORMATION

CCI ARTOIS & CCI GRAND LILLE



Validation de la formation

Présentation à la certification officielle du GIPSA/ Animal Pro Formation « ASV » :

*

Le titre ASV est reconnu par le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral à l'échelon 5 des emplois et classé au niveau IV par l'Etat.

Public

- * Etre âgé(e) de 18 à 26 ans
- * Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou autre diplôme ou certification de même niveau)
- * ou justifier d'une fin de seconde (avec admission en première) et d'une expérience professionnelle minimale de 2 ans en équivalent temps plein, tous secteurs confondus.
- * ou BEP obtenu (dans n'importe quel domaine) et 2 ans d'expérience professionnelle.

Date du prochain démarrage

- * 12 mai 2014

Durée

- * 670 heures de formation (+ remise à niveau si nécessaire) réparties sur deux ans.

Réunions d'informations 2014

- * 25 avril
- * 23 mai
- * 27 juin
- * 18 juillet
- * 18 septembre
- * 12 décembre

de 9h15 à 11h30 à Lens

